

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019
DELIBERATION N° 38

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE (jusqu'à 22h14), Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 22h12), UGALDE (à partir de 18h00 et jusqu'à 20h22, à partir de 22h05), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 22h14), ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h33), MM. POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, MM. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h32), LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 22h05), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

M. SOROSTE par M. MILLET-BARBE (à partir de 22h14) ; M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 22h12) ; M. UGALDE par Mme LAUQUE (jusqu'à 18h00, de 20h22 jusqu'à 22h05) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 22h14) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h33) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 18h32) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme BENSOUSSAN par M. BOUTONNET (à partir de 22h05) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Absentes : Mmes JUZAN et CANDILLIER.

Secrétaire :
M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Esmieu,

OBJET : MARCHES PUBLICS - Transport de personnes - Accords-cadres à bons de commande - Signature des marchés publics.

La Ville de Bayonne recourt aux services de sociétés pour assurer le transport des personnes dans le cadre d'activités organisées par ses services (Education, Enfance Jeunesse, Sports, Animations Séniors) sur le secteur de Bayonne, et hors Bayonne. Les marchés publics actuels venant à expiration, il convient de procéder à une nouvelle consultation sur la base d'un cahier des charges fixant de nouveaux objectifs.

Compte tenu des destinations desservies, ce projet de marché public est décomposé en trois lots attribués séparément comme indiqué ci-dessous. Il sera conclu des accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum, d'une durée d'un an reconductible trois fois dont l'exécution doit débiter le 16 novembre 2019.

Lot	Désignation	Montant estimatif annuel en euros HT
1	Transports intra-muros	76 000
2	Transports hors commune de Bayonne jusqu'à 80 kms aller/retour : - moins de 50 kms aller/retour - 51 à 80 kms aller/retour	27 000
3	Transports hors commune de Bayonne voyages supérieurs à 80 kms aller/retour	40 000
		143 000

Le montant total maximum étant fixé pour les quatre années à 572 000 € HT, la procédure de passation mise en œuvre est une procédure d'appel d'offres ouvert européen régie par les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

A l'issue de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 09 octobre 2019 a retenu les offres des sociétés indiquées ci-dessous dont les propositions s'élèvent respectivement à :

Lot	Désignation	Attributaires pressentis	Montant estimatif annuel en euros HT
1	Transports intra-muros	CARS SARRO	55 664,00
3	Transports hors commune de Bayonne voyages supérieurs à 80 kms aller/retour	LE BASQUE BONDISSANT	22 855,00

Ces offres ont été classées en première position au regard des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation et repris ci-dessous :

Critères	Pondération
1-Valeur technique et environnementale	50.0
<i>1.1-Valeur technique</i>	<i>30.0</i>
<i>1.2-Performances en matière de protection de l'environnement</i>	<i>20.0</i>
2-Prix des prestations	50.0

L'attribution du lot 2 Transports hors commune de Bayonne jusqu'à 80 kms aller/retour a été déclarée sans suite. Deux offres portant sur ce lot ont été enregistrées. L'une a été éliminée car irrégulière et l'autre est apparue trop élevée concernant les prix relatifs aux animations seniors. Il a été décidé de déclarer sans suite l'attribution de ce lot et ainsi de relancer la consultation sur la base d'un dossier de consultation modifié.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les accords-cadres à intervenir avec les sociétés CARS SARRO et LE BASQUE BONDISSANT respectivement pour les lots 1 et 3 pour une durée initiale d'un an reconductible trois fois pour des périodes d'un an ;

- à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits accords-cadres.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne